

# St-Phi Actu'

Site Web de la commune : [www.saintphilibert-21.fr](http://www.saintphilibert-21.fr)

Mars 2022

## PLATE-FORME DE COMPOSTAGE

*Une affaire intolérable où une large majorité de la population est complètement hostile à cette implantation à 300 mètres de notre village.*

*Comme vous pouvez le constater chaque jour, les travaux se déroulent sur la commune de Gevrey . Malgré la présence de lignes électriques sur le terrain, la proximité de la rivière en contrebas, les accès non aménagés et les risques de pollution olfactive et sonore, les services de l'Etat et M. le Maire de Gevrey nous rétorquent que tout est réglementaire et répond aux normes d'implantation de ce type d'activité.*

*Néanmoins, lors du dernier Conseil Municipal en date du 31 janvier, les membres du conseil municipal se sont prononcés à l'unanimité contre ce projet pour les raisons citées précédemment. Le 21 février, une réunion s'est tenue en Sous-préfecture pour débattre de cette réglementation afin de trouver des solutions qui puissent au moins sécuriser ce site.*

*En plus de devoir supporter un environnement dégradé, nous continuons les échanges pour imposer des mesures de préservation de l'environnement, des accès et des risques de pollution.*

## Manifestations des Lutins de St PHI

*L'Association « Les LUTINS de St PHI » organise le 26 Mars à partir de 19h30 un TAROT à la salle du temps libre.*

*Pour cette manifestation, les participants devront se munir de leur PASS SANITAIRE à jour et porter le masque.*

*Les autres dates à retenir :*

- Pétanque inter-villages : le 11 juin*
- Fête de la musique : le 24 juin*



*Le secrétariat de mairie sera fermé  
du lundi 7 au vendredi 11 mars 2022.*

## Colonne à Verres

*Nous rappelons que la dépose des bouteilles dans les 2 colonnes à verres situées Rue du Clos est soumise à des heures d'ouverture pour éviter toutes gênes auprès du voisinage. Nous comptons sur le civisme de chacun pour respecter ces dépôts sur un accès libre. MERCI d'avance pour respecter ces horaires (selon l'arrêté préfectoral du 16 juin 1999).*

- *Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30*
- *Le samedi : de 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00*
- *Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00*

## Urbanisme

*Le printemps ne saurait tarder à venir au même titre que les installations de piscine ou tout autre petit aménagement dans les jardins (abris, vérandas ....).*

*Pour tous ces petits travaux, nous vous rappelons qu'ils sont soumis à un règlement d'urbanisme qui a été résumé dans le bulletin municipal que tous les administrés ont eu dans les boîtes aux lettres début janvier.*

*En cas de doute, la secrétaire de mairie pourra toujours vous renseigner.*

